



## PROGRES DANS LA MISE EN ŒUVRE, LA DECLARATION DES DONNEES ET LES RESULTATS DU MECANISME REGIONAL D'OBSERVATEURS (MRO) DE LA CTOI

Auteur : [Secrétariat de la CTOI](#)

### Introduction

À sa treizième session (S13), la Commission a adopté la Résolution [09/04](#) qui mettait en place un programme régional d'observateurs dont le principal objectif était de collecter des données de capture vérifiées et d'autres informations scientifiques sur les thons et les espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI. Depuis lors, la Résolution a été actualisée et de même que la Résolution [23/08](#) *Sur les normes de surveillance électronique pour les pêcheries de la CTOI*, qui peut être utilisée par les CPC pour compléter leur couverture des données d'observateurs, les outils employés pour déclarer les données au Secrétariat ont nécessité une révision et une actualisation consécutive.

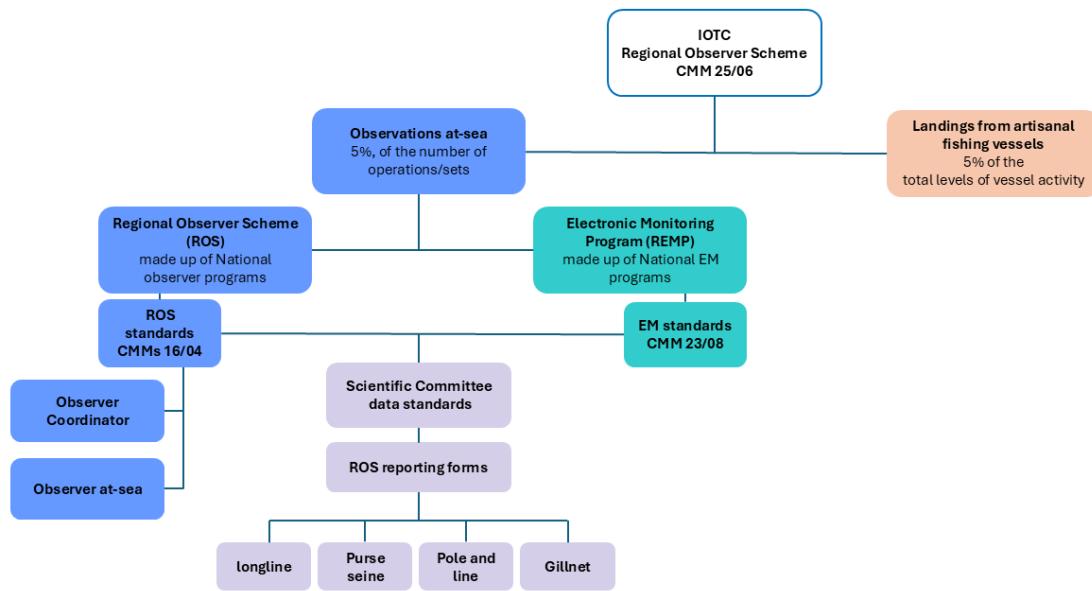
Même si un nombre croissant de CPC ont soumis les données sous forme électronique, les progrès dans la mise en œuvre du MRO ne s'alignaient pas sur la soumission des données en utilisant les outils de déclaration du MRO. Par conséquent, les formats utilisés pour la soumission des données n'étaient pas tous adaptés à l'extraction automatisée et précise des informations à des fins de stockage dans la base de données régionales du MRO.

Le développement de la base de données s'est poursuivi, en adéquation avec la version actuelle des formulaires de déclaration, ce qui a impliqué de réviser et d'actualiser le catalogue de données afin de garantir l'harmonisation. Toutefois, en raison de limites techniques, il n'a pas été possible d'inclure les données fournies par les CPC depuis 2021.

Ce document vise à informer le GTCDS21 de l'état de mise en œuvre et de déclaration au Secrétariat de la CTOI des données du Mécanisme régional d'observateurs (MRO) établi par la Résolution [25/06](#) *Sur un mécanisme régional d'observateurs*, ainsi que des avancées réalisées dans l'actualisation des outils et supports de déclaration, et la compilation des données par le Secrétariat.

### Le mécanisme du MRO

Depuis son lancement, le MRO a porté sur la collecte des observations en mer en déployant des observateurs à bord des navires (Figure 1). En 2022, les systèmes de surveillance électronique ont été reconnus comme une source d'observations en mer additionnelle, comme stipulé par la Résolution [22/04](#) et soutenu ultérieurement par la Résolution [23/08](#) (Figure 1). Alors que le suivi des débarquements des navires artisanaux a été considéré comme faisant partie intégrante du programme depuis ses phases initiales, aucune norme n'a été développée, et l'évaluation se base sur des rapports nationaux sans procédure de vérification. Les sections suivantes du présent document concernent la composante des observations en mer, et le suivi des débarquements artisanaux est discuté dans la [section mise en œuvre du MRO](#).



**Fig. 1.** Aperçu du Mécanisme régional d'observateurs (MCG 25/06) et méthodes et exigences de déclaration y afférentes.

## Outils de déclaration

L'année dernière, la 27<sup>ème</sup> réunion du Comité Scientifique (CS27) a approuvé les listes révisées des champs de données minimums du MRO faisant suite à un examen exhaustif des pêches à la senne, à la palangre et à la canne. Ces travaux ont été réalisés par le GTCDS20 et incluent l'option de fournir les données recueillies par le biais du SSE, conformément à la Résolution 23/08. Les champs et formulaires convenus ont également été revus au GTSSE05 et lors de réunions intersessions avec des experts clés.

En suivant l'approche des formulaires de déclarations statistiques exigibles, les formulaires de déclaration du MRO consolidés ont été décrits conformément aux normes de données convenues (Figure 2), y compris la description de chaque feuille de calcul du formulaire (Figure 3), les éléments de données inclus et les champs et formats de déclaration spécifiques (Figure 4). Les quatre différentes versions des groupes d'engins — palangre, canne, senne et filet maillant — correspondant aux principaux engins utilisés dans les pêcheries assujetties aux exigences de données du MRO sont actuellement disponibles dans la [section des formulaires de déclaration](#) de la page web de la CTOI.

Faisant suite à des problèmes persistants liés à la diversité des formats de déclaration soumis au Secrétariat, la Rés. [25/06](#) précise que les CPC doivent transmettre au Secrétariat de la CTOI chaque rapport et les données des observateurs en suivant les normes et modèles de déclaration des observateurs de la CTOI.

Afin de refléter la complexité des formulaires du MRO, ces modèles de déclaration des données sont au format de feuilles de calcul Microsoft Excel (XLSX) contenant de multiples feuilles qui correspondent aux différents niveaux hiérarchiques des données qui doivent être déclarées. Le Secrétariat propose d'organiser un atelier dédié à la déclaration du MRO en 2026 en vue de faciliter la mise en œuvre des formulaires par les CPC, comme cela a précédemment été le cas pour les formulaires statistiques exigibles, et de développer, en parallèle, une procédure de système de contrôle de la qualité des données qui sera utilisée par les pays comme un outil de vérification avant de soumettre les données au Secrétariat ([Annexe I](#)).



## Regional Observer Scheme Datasets

The IOTC Regional Observer Scheme (ROS) was established to collect verified catch and scientific data on tuna and tuna-like species within the IOTC area. Its implementation, which began on 1 July 2010, is carried out entirely at the national level by IOTC Contracting Parties and Cooperating Non-Contracting Parties (CPCs). Information on the ROS, including programme standards and observer training materials, is available on the [ROS page](#) of the IOTC website.

The ROS data reporting forms were revised during the 20<sup>th</sup> Session of the Working Party on Data Collection and Statistics ([WPDCS20](#)), held in November 2024, and were subsequently endorsed by the Scientific Committee at its 27<sup>th</sup> Session ([SC27](#)). The forms are provided as XLSX spreadsheets and contain multiple sheets corresponding to different hierarchical levels of data to be reported. They are available in four distinct gear group versions—gillnets, longlines, pole-and-line, and purse seines — corresponding to the main gears used in fisheries subject to the ROS data requirements, i.e., those involving vessels larger than 24 metres in length overall, or vessels smaller than 24 metres operating in Areas Beyond National Jurisdiction (ABNJ).

### Form ROS-GN | Gillnets

- [Form template](#)
- [Form description](#)

### Form ROS-LL | Longlines

- [Form template](#)
- [Form description](#)

### Form ROS-PL | Pole-and-Lines

- [Form template](#)
- [Form description](#)

### Form ROS-PS | Purse Seines

- [Form template](#)
- [Form description](#)

**Fig. 2.** Aperçu des formulaires de déclaration du mécanisme régional d'observateurs

## IOTC ROS Data Reporting: Form ROS-LL

Author: [IOTC Secretariat](#)

### Description

This form provides for the reporting of operational and catch data collected by scientific observers at sea, or from data reviewed through Electronic Monitoring Systems, for longline fisheries under the IOTC Regional Observer Scheme (ROS). It is designed to capture verified information on fishing activities, catch composition, bycatch associated with longline operations, and the implementation of mitigation measures. The reporting format follows standards adopted by the IOTC Scientific Committee (SC) and incorporates multiple hierarchical data levels, ranging from trip and set information to species-specific catch and bycatch records.

[Click here](#) to download a blank version of Form ROS-LL, or [return](#) to the list of all IOTC data reporting forms.

### Data Content

Form ROS-LL is an XLSX workbook comprising 19 sheets, designed to report the mandatory ([M](#); [blue cells](#)) and optional ([O](#); [green cells](#)) data fields defined by the SC. The current version builds on the most recent revision of ROS fields endorsed at the 27<sup>th</sup> session of the SC ([IOTC-2024-SC27-DATA01](#)). The sheets are interconnected through technical identifiers (e.g., observer trip ID, set ID), enabling the hierarchical organisation of the observations to be maintained.

Sheet	Data Components	Resolution	Description
META	Metadata	Trip	Information on the data submission by reporting fleet
O-INFO	Metadata	Trip	Observer identification and information of the observed fishing trip
V-INFO	Metadata	Trip	Identification of the fishing vessel and personnel information
V-TRIP	Metadata	Trip	Information on the fishing trip's course
V-ATTRIBUTES	Technology / Equipment	Trip	Information on the vessel's attributes and equipment
G-GENERAL	Gear configuration	Trip	Information on the fishing gear's equipment and machinery
G-CONFIG-BRANCHLINES	Gear configuration	Trip	Information on longline branchline configurations
G-CONFIG-MITIGATION-DEVICES	Gear configuration	Trip	Information on mitigation devices
E-SET	Gear Technology / Equipment	Operation	Information on setting by operations
E-SET-LIGHTS	Gear Technology / Equipment	Operation	Information on the lights used for fish attraction
E-SET_MITIGATION_MEASURES	Gear Technology / Equipment	Operation	Information on configuration of mitigation devices
E-SET-HOOKS	Gear Technology / Equipment	Operation	Information on fishing hooks by operation
E-SET-BAITS	Gear Technology / Equipment	Operation	Information on fishing bait use by operation
E-SET-HAULING	Gear Technology / Equipment	Operation	Hauling information by operation
E-SET-HAULING-BITEOFFS	Catch	Operation	Information on depredation events recorded during hauling
E-SET-CATCHES	Catch	Operation	Information on magnitude, composition, and fate of catch
E-SET-CATCH-SPECIMENS	Catch	Species	Information on fish biology (size, sex, maturity), samples, and depredation
E-SET-CATCH-SPECIMENS-SSI	Catch	Species	Information Species of Special Interest (SSI) caught in the observed trip
E-SET-TAG-DETAILS	Catch	Species	Information on tag release or recovery by specimen

**Fig. 3.** Aperçu de la description principale des formulaires de déclaration du MRO pour la palangre et du contenu des données



## META

### Submission Information

Field	Requirement	Description	Format	Input value
Liaison officer full name	M	Name of the liaison officer in charge of the compilation of the data	String	e.g., John Doe
Liaison officer email	M	Email address of the liaison officer in charge of the compilation of the data	Valid email address	e.g., John.Doe@fao.org
Organisation name	M	Name of the organisation in charge of the compilation of the data	String	e.g., Institute of Fisheries
Organisation email	O	Email address of the organisation in charge of the compilation of the data	Valid email address	e.g., nif@gov.sc
Finalisation date	M	Date of finalisation of the dataset	ISO 8601	e.g., 1996-03-27
Submission date	M	Date of submission of the dataset	ISO 8601	e.g., 1997-03-21

### General Information

Field	Requirement	Description	Format	Input value
Reporting year	M	Gregorian calendar year of the fishing activities reported through the dataset	4-digit integer	e.g., 1996
Reporting entity	M	Three-letter (alpha-3) code of the entity reporting the dataset to the IOTC Secretariat	Code from Entities	e.g., ABW
Flag / Chartering state	M	The country registration of the fishing vessels or chartering flag in case of chartering agreement	Code from Countries	e.g., FRA
Data source	M	The source of the data, i.e., collected by observers at sea or derived from Electronic Monitoring Systems	Code from Data Sources	e.g., OB

**Fig. 4.** Section spécifique d'un formulaire de déclaration du MRO pour la palangre et contenu des données

## Matériel à l'appui de la collecte et de la déclaration des données

Le développement des outils de déclaration a nécessité un examen des matériels associés à la mise en œuvre du MRO pour s'assurer qu'ils reflètent les résolutions actuelles et les normes minimales. La mise en œuvre d'un programme d'observateurs est définie par la résolution en termes de ce qui suit :

1- À qui s'applique cette obligation ? Elle couvre tous les navires de pêche mesurant 24 mètres de long ou plus, et ceux mesurant moins de 24 mètres s'ils opèrent en dehors de la Zone Économique Exclusive (ZEE).

2- Quels sont les systèmes (outils ou programmes de déclaration) pouvant être utilisés pour se conformer à cette obligation ? Les observateurs qualifiés qui collectent des informations à bord dans le cadre des programmes d'observateurs, le système de surveillance électronique (SSE) ou des méthodes alternatives de collecte des données à bord (par ex. échantillonnage basé sur l'équipage) autres que les observateurs du MRO ou le SSE.

3- Comment les CPC s'y conforment-elles ? En utilisant les champs de données standards minimums du MRO de la CTOI, les formulaires de collecte des données de la CTOI, les fiches d'identification des espèces de la CTOI, le manuel de l'observateur du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) de la CTOI et les formulaires d'observateurs de la CTOI publiés sur le site web de la CTOI.

Les documents originaux incluaient un ensemble d'obligations, de normes et de directives de déclaration. Par conséquent, leur structure et leur relation les uns avec les autres ont été revues afin de les organiser et de les présenter selon les besoins des utilisateurs finaux et d'identifier ceux qui devraient être actualisés, remplacés ou archivés.



**Tableau 1.** Liste des documents révisés à l'appui de la mise en œuvre du MRO en lien avec les observations en mer

SECTION	PROGRAMME	DOCUMENTS
Normes	Programmes d'observateurs à bord	<a href="#">IOTC-Regional Observer Scheme Standards</a>
		<a href="#">ROS Field observer competency standards</a>
		<a href="#">ROS Briefing-debriefing procedures</a>
		<a href="#">ROS Health and safety equipment checklist</a>
		<a href="#">ROS Emergency action plan</a>
		<a href="#">ROS Code of conduct</a>
		<a href="#">ROS Observer coordinator trainer minimum standards</a>
		<a href="#">ROS Vessel pre-safety check</a>
		<a href="#">ROS Data standard</a>
	SSE	<a href="#">Electronic monitoring program standards</a>
		<a href="#">Electronic monitoring system and data standards</a>
Formation	Programmes d'observateurs à bord	<a href="#">ROS Observer coordinator training minimum standards</a>
		<a href="#">ROS Basic field observer training curriculum</a>
		<a href="#">ROS Observer manual</a>
Déclaration	Programmes d'observateurs à bord/SSE	<a href="#">ROS reporting forms</a>
	SSE	<a href="#">Vessel monitoring plans</a>

Des [guides d'identification](#) pour les tortues marines, les oiseaux de mer, les raies et les requins sont disponibles en arabe, bahasa Indonesia, bahasa Malaysia, bengali, hindi, perse, portugais, cingalais, espagnol, swahili, tamoul, thaïlandais et ourdou. La traduction des guides en dhivehi est en cours (Tableau 2).

**Tableau 2.** Avancées dans les guides d'identification à l'appui de l'identification des espèces. Les numéros indiquent les langues et groupes d'espèces prioritaires pour traduction et impression identifiés par le CS16 et le CS17





## Base de données régionales et compilation des données

Comme précédemment décrit, le principal obstacle pour intégrer les données soumises par les CPC dans la base de données était la diversité des formats de déclaration ([IOTC, 2025](#)). Cependant, la base de données actuelle du MRO et ses applications associées sont techniquement obsolètes et fragmentées, reposant sur des flux de travail manuels et des anciennes technologies qui limitent l'efficacité, la validation des données et l'interopérabilité avec les autres systèmes de la CTOI, retardant en conséquence l'incorporation des données depuis 2021. L'architecture de la base de données est en reconstruction afin de tenir compte de la révision demandée des champs de données minimums et des normes de données, y compris (i) les changements apportés aux champs de déclaration (ajouts, modification du statut de déclaration des champs), (ii) la révision et l'harmonisation de toutes les listes de codes du MRO, (iii) l'inclusion de listes de codes spécifiques du MRO et la publication dans le catalogue de données de référence de la CTOI et (iv) la migration de la base de données du MRO de SQL Server vers Postgres.

En conséquence, les travaux en cours portent sur la consolidation des outils et des bases de données existants dans une plate-forme numérique unifiée, garantissant l'interopérabilité avec les statistiques de la CTOI, ainsi que sur le développement de modules améliorés pour la validation, la visualisation et la déclaration. Le système mis à niveau offrira aux CPC une interface harmonisée pour réviser, corriger et approuver les données des observateurs avant de les soumettre, de la même manière que le système mis en place pour la vérification des données qui soutient la soumission des statistiques exigibles ([Annexe I](#)).

Comprenant les limites et les progrès individuels de toutes les composantes du système du MRO en parallèle, la principale difficulté pour le MRO reste l'apport de données de capture vérifiées et d'autres données scientifiques liées aux pêches de thons et d'espèces apparentées dans la zone CTOI.

### Reconstruction des données historiques

Reconnaissant les efforts déployés par les CPC pour mettre en œuvre leurs programmes d'observateurs, déployer des observateurs à bord, collecter les données et préparer les rapports des données, le Secrétariat a reconstruit les données historiques soumises en tant que rapports de marées afin de consolider les principaux jeux de données du MRO pour soutenir les groupes de travail et le Comité Scientifique.

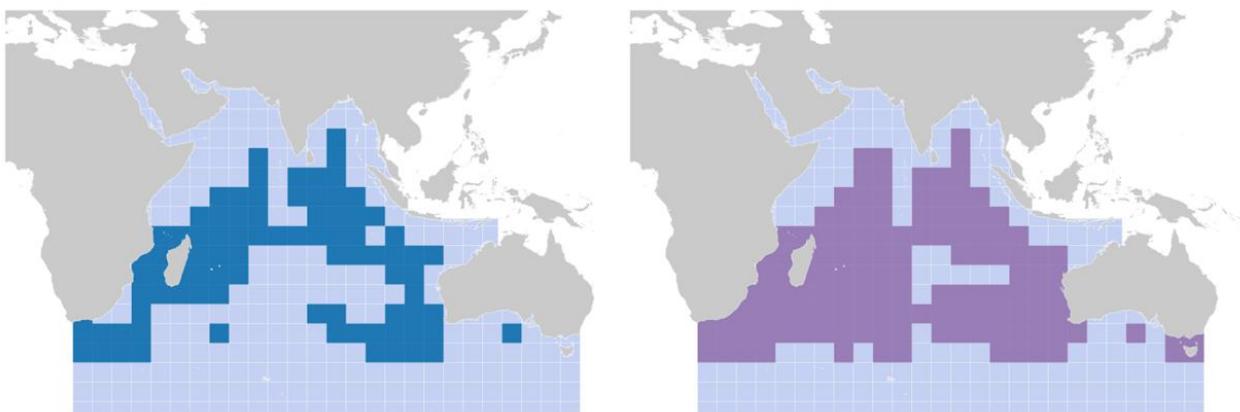
En plus des informations déjà disponibles dans la base de données, les données de 506 rapports de marées d'observateurs de la palangre ont été compilées, totalisant 26 290 opérations. Le regroupement et l'harmonisation des données disponibles du MRO au même niveau a impliqué la définition de trois niveaux d'agrégation des données, comme suit :

- 1) CAPTURES DES SORTIES DE PÊCHE OBSERVÉES (0):** Se rapporte aux données qui peuvent être agrégées au niveau annuel reflétant les jeux de données statistiques exigibles RC et DI, incluant la principale zone

CTOI, les captures totales retenues (t) et les rejets totaux par espèce (t) ainsi que les interactions avec des SSI.

- 2) **CAPTURES GÉORÉFÉRÉNCÉES OBSERVÉES (1):** Se rapporte aux données de captures retenues et rejetées par espèce qui peuvent être agrégées par mois et grilles de 5x5. Les observations liées à la mise en œuvre de mesures d'atténuation et/ou de configurations des engins spécifiques peuvent également être déduites de ce niveau.
- 3) **DONNÉES BIOLOGIQUES OBSERVÉES (2) :** Se rapporte aux données géoréférencées de longueurs, de poids ou autres données biologiques qui peuvent être agrégées par espèce, mois et grille.

La déclaration était exhaustive pour la plupart des marées d'observateurs, avec des données fournies pour la plupart des sections de déclaration. Toutefois, les données extraites ont nécessité plusieurs étapes de nettoyage. Les noms d'espèces n'étaient pas cohérents —apparaissant sous différents codes, noms communs ou noms scientifiques —et les données de captures géoréférencées étaient présentées dans divers formats, parfois même pour des sorties de pêche individuelles de la même CPC. Il est encourageant de noter que les données soumises au Secrétariat couvraient une grande partie de la zone de compétence de la CTOI (Figure 5). La Figure 5 donne un exemple d'un jeu de données d'observateurs (requins) extrait de la base de données et une version actualisée intégrant les données des sorties de pêche de la déclaration. Le flux de travail de compilation des données est toujours en cours de perfectionnement, avec des améliorations qui devraient être présentées aux groupes de travail de l'année prochaine comportant des données des observateurs plus complètes et harmonisées ([Annexe 1](#)).



**Fig. 5.** Répartition spatiale des données disponibles jusqu'en 2021 pour les interactions avec les requins (en bleu) et le jeu de données actualisé avec la compilation des données issues du rapport de marées d'observateurs (en violet).

## Couverture des observations en mer

La Résolution [25/06](#) fixe la couverture d'observateurs minimale de 5% des opérations/calées. En 2022, le [CS25](#) a recommandé à la Commission d'approuver la déclaration obligatoire des données d'effort géoréférencées en tant que nombre de calées/opérations pour les pêcheries palangrières et de surface afin de compléter les exigences actuelles de la Rés. [15/02](#), pour que le Secrétariat calcule de manière précise et indépendante la couverture du MRO. Depuis lors, la déclaration de l'effort géoréférencé en tant qu'opérations/calées a principalement été adoptée pour la déclaration des pêcheries à la senne. En dépit de la nature obligatoire des exigences de déclaration, seule l'Australie a soumis l'effort géoréférencé par calée pour ses pêcheries palangrières en 2024.



Afin d'estimer la couverture, les données des observateurs soumises ont été compilées en quantifiant le nombre d'opérations observées et réalisées (lorsqu'elles étaient disponibles), ainsi que les unités d'effort alternatives selon chaque pêcherie (par exemple le nombre d'hameçons déployés ou de jours de pêche). L'effort déclaré dans le cadre des soumissions statistiques obligatoires (CE) a ensuite été extrapolé à la capture totale déclarée (RC), donnant une estimation de l'effort de pêche total pour chaque combinaison pavillon-engin principal.

Les niveaux de couverture ont ensuite été déduits en comparant le nombre d'opérations observées, ou l'effort alternatif, avec les estimations de l'effort total correspondantes (Tableau 3). En l'absence de déclarations de CE en tant qu'opérations/calées pour la plupart des flottilles palangrières, les estimations de la couverture continuent à se baser sur le nombre d'hameçons observés. Les estimations de la couverture pour les flottilles de senneurs se basent sur les opérations/calées observées.

En ce qui concerne les flottilles palangrières, l'Australie, l'UE, France, la Corée et l'Afrique du sud ont constamment déclaré les données, atteignant une couverture supérieure aux 5% requis (Tableau 3). La Chine et Taiwan, Chine présentent un taux croissant de couverture observée avec des valeurs plus proches de l'exigence (Tableau 3), même si l'estimation de la couverture finale peut être affectée par le calcul des rapports des sorties de pêche à la date de début. Depuis 2022, Taiwan, Chine fournit les rapports de marée et les données par le biais des formulaires du MRO permettant d'attribuer dûment les données à l'année correcte, même lorsque l'opération a lieu à la fin de l'année, et au début d'une nouvelle.

Pour les flottilles palangrières restantes évaluées au cours de cette période, la déclaration des données est incohérente et la couverture se situe au-dessous du minimum requis. Il est également important de reconnaître les efforts de la Tanzanie qui a commencé à déclarer les données des observations en mer pour la première fois depuis 2022 (Tableau 3 et Tableau 4).



**Tableau 3.** Effort annuel total et couverture d'observateurs estimée pour les flottilles palangrières (2022-2024). OP\_OBS = nombre d'opérations observées, EFF\_OBS = volume d'effort observé, EFF\_UNITS = unités d'effort, SOURCE = indique si les données soumises proviennent des observateurs en mer ou du SSE, EFF REP = effort déclaré (ou estimé) issu des soumissions statistiques obligatoires (CE), OBS\_COV = couverture d'observateurs estimée.

FLAG	YEAR	GEAR	OP_OBS	EFF_OBS	EFF_UNITS	SOURCE	EFF REP	EFF_UNITS	OBS_COV
AUS	2022	LL	19	27802	HK	EM	249082	HK	11.16
AUS	2023	LL	10	15290	HK	EM	233220	HK	6.56
AUS	2024	LL	34	45134	HK	EM	556744	HK	8.11
CHN	2022	LL	459	1268709	HK	OB	38273218	HK	3.31
CHN	2023	LL	506	1488168	HK	OB	30536496	HK	4.87
CHN	2024	LL	NA	NA			54552392	HK	
TWN	2022	LL	3240	6634164	HK	OB	178619657	HK	3.71
TWN	2023	LL	3182	6819976	HK	OB	157860339	HK	4.32
TWN	2024	LL	2778	5891423	HK	OB	138277667	HK	4.26
EUESP	2022	LL	18	19559	HK	OB	1982653	HK	0.99
EUESP	2023	LL	1088	NA	HK	OB	3212085	HK	
EUESP	2024	LL	187	252008	HK	OB + EM	7692214	HK	3.28
EUFRA	2022	LL	415	575934	HK	OB	3610932	HK	15.95
EUFRA	2023	LL	463	656600	HK	OB	3671370	HK	17.88
EUFRA	2024	LL	439	587967	HK	OB	4001843	HK	14.69
EUPRT	2022	LL	NA	NA			488200	HK	
EUPRT	2023	LL	101	121113	HK	OB	501400	HK	24.15
EUPRT	2024	LL	NA	NA			571400	HK	
IDN	2022	LL	216	401210	HK	OB	89238307	HK	0.45
IDN	2023	LL	NA	NA			53768141	HK	
IDN	2024	LL	NA	NA			43300444	HK	
KOR	2022	LL	88	163929	HK	OB	1667422	HK	9.83
KOR	2023	LL	66	115847	HK	OB	1421920	HK	8.15
KOR	2024	LL	78	175993	HK	OB	2059212	HK	8.55
LKA	2022	LL	NA	NA			37264565	HK	
LKA	2023	LL	2	1640	HK	OB	56650448	HK	0.00
LKA	2024	LL	81	68440	HK	OB	60290475	HK	0.11
TZA	2022	LL	NA	NA			352506	HK	
TZA	2023	LL	18	19923	HK	OB	666591	HK	2.99
TZA	2024	LL	13	19900	HK	OB	590751	HK	3.37
ZAF	2022	LL	142	144634	HK	OB	1295129	HK	11.17
ZAF	2023	LL	104	116876	HK	OB	871732	HK	13.41
ZAF	2024	LL	NA	NA			NA		

Pour toutes les flottilles de senneurs ayant soumis des données des observateurs de 2022 à 2024, la couverture est supérieure au minimum requis (Tableau 4). Les Seychelles ont déclaré uniquement les jours de pêche en tant qu'effort dans les données de CE exigibles déclarées en 2022, et la couverture a donc été évaluée par rapport à cette unité d'effort. Bien que la Tanzanie ait fourni des données d'observateurs, les données de CE exigibles n'ont pas été fournies en 2022 et 2024 (Tableau 4).



**Tableau 4.** Effort annuel total et couverture d'observateurs estimée pour les flottilles de senneurs (2022-2024) OP\_OBS = nombre d'opérations observées, EFF\_OBS = volume d'effort observé, EFF\_UNITS = unités d'effort, SOURCE = indique si les données soumises proviennent des observateurs en mer ou du SSE, EFF\_REP = effort déclaré (ou estimé) issu des soumissions statistiques obligatoires (CE), OBS\_COV = couverture d'observateurs estimée.

FLAG	YEAR	GEAR	OP_OBS	EFF_OBS	EFF_UNITS	SOURCE	EFF_REP	EFF_UNITS	OBS_COV
EUESP	2022	PS	1560	1068	FD	OB	3891	NS	40.09
EUESP	2023	PS	1228	768	FD	OB	5647	NS	21.75
EUESP	2024	PS	1109	669	FD	OB	6181	NS	17.94
EUFRA	2022	PS	664	630	FD	OB	2316	NS	28.67
EUFRA	2023	PS	1240	1154	FD	OB	2453	NS	50.55
EUFRA	2024	PS	1230	1092	FD	OB	4375	NS	28.11
EUITA	2022	PS	83	96	FD	OB	236	NS	35.17
EUITA	2023	PS	91	118	FD	OB	261	NS	34.87
EUITA	2024	PS	124	88	FD	OB	371	NS	33.42
SYC	2022	PS	1879	1205	FD	OB	2934.842	FD	41.06
SYC	2023	PS	365	235	FD	OB	3738	NS	9.76
SYC	2024	PS	425	260	FD	OB	4281	NS	9.93
TZA	2022	PS	27	19	FD	OB	NA	NS	
TZA	2023	PS	77	69	FD	OB	460	NS	16.74
TZA	2024	PS	133	89	FD	OB	NA	NS	

## Suivi des débarquements artisanaux

La Résolution [25/06](#) exige que les débarquements des navires de pêche artisanaux soient surveillés au site de débarquement par les échantilleurs de terrain, définis comme « une personne qui recueille des informations à terre durant le déchargement des navires de pêche. Les programmes d'échantillonnage de terrain peuvent servir entre autres à quantifier les captures et les captures accessoires conservées, ou à récupérer des marques » et fixe le niveau de couverture des navires de pêche artisanaux à 5% du niveau total d'activité des bateaux (c'est-à-dire du nombre total de marées ou du nombre total de bateaux en activité). Le paragraphe 10 précise également que les échantilleurs de terrain contrôleront les captures au lieu de débarquement en vue d'estimer les captures par taille par type de bateau, d'engin et d'espèce, ou effectueront les travaux scientifiques qui peuvent être demandés par le Comité Scientifique de la CTOI.

Le Secrétariat a passé en revue les données présentées dans les soumissions statistiques exigibles en vue d'étudier une procédure potentielle permettant d'estimer la couverture requise. Les sources de données doivent être déclarées pour les trois jeux de données obligatoires (RC, CE et SF), comme décrit sur la page web des formulaires de déclaration et avec les options de codes fournies incluses dans le catalogue de données. Le code RS est celui lié à la prospection des débarquements pour les trois jeux de données.

Dans le cadre de la soumission des données de 2023, 50% des captures totales retenues déclarées par les 65 pêcheries côtières avaient un échantillonnage des débarquements correspondant en ce qui concerne la couverture des navires, les sorties de pêche ou le poids des poissons (Tableau 5). Dans le jeu de données de capture et d'effort, 63% des données provenaient des opérations d'échantillonnage aux sites de débarquement, obtenues auprès de 47 pêcheries côtières (Tableau 5). Presque 100% du jeu de données de tailles correspondait aux opérations d'échantillonnage des débarquements, même si un nombre nettement inférieur de pêcheries côtières ont fourni ce jeu de données (Tableau 5).



**Tableau 5.** Source de données de déclaration et type de couverture des données de RC, CE et SF pour les pêcheries côtières en 2023. Codes des sources des données : LG = carnet de pêche, OB = observateurs (port), PA = autorité du port, PR = industrie de pêche, RS = prospection des débarquements. Codes des types de couverture: BO = bateaux, FW = poissons en poids, TR = sorties de pêche, SE = calées, FN = poissons en nombres.

DATA SET	DATA SOURCE	COVERAGE TYPE (%)				
		BO	FW	TR	SE	FN
RC (65)	LG		13.8	6.2		
	OB	4.6				
	PA	15.4	4.6	1.5		
	PR		3.1			
	RS	21.5	13.8	15.4		
CE (47)	LG		19.1	10.6		
	OB	2.1		4.3		
	RS	27.7	10.6	17.0	8.5	
SF (30)	LG		3.3			
	RS	50.0	26.7	3.3		16.7

Alors que la résolution demande d'évaluer la couverture des navires de pêche artisanaux par rapport au niveau total d'activité des bateaux, la déclaration des navires de pêche côtiers en activité reste à titre volontaire. Le formulaire [2FC](#) est prévu pour la déclaration du nombre annuel total de navires de pêche participant aux opérations par type de navire de pêche, configuration, mécanisation, préservation des poissons à bord, classe de tailles et couverture des données, en tant que pourcentage (%) de navires ou d'activités de pêche échantillonnes pour les pêcheries côtières, y compris les pêcheries côtières. Le [CS26](#) a demandé que la soumission des statistiques sur les embarcations de pêche soit rendue obligatoire en 2022.

Les données disponibles limitent l'estimation de la couverture du suivi aux sites de débarquements pour les pêcheries côtières et met en évidence le besoin de définir une norme et de renforcer les protocoles de suivi et les programmes d'échantillonnage dans les pays côtiers.



## Synthèse et principales remarques

### Outils de déclaration

- Les formulaires de déclaration du MRO ont été actualisés et consolidés dans le format obligatoire pour déclarer les données des observateurs.
- Le Secrétariat continuera à développer des contrôles des données pour la validation des données avant que les données ne soient soumises.
- Le Secrétariat envisage de tenir un atelier sur la déclaration du MRO en 2026 (à une date à décider) afin d'aider les CPC à mettre en œuvre les formulaires du MRO de la CTOI.

### Matériel à l'appui de la collecte et déclaration des données

- Le matériel à l'appui de la mise en œuvre du MRO a été révisé et mis à jour et sera mis à disposition.
- La section du MRO du site web de la CTOI sera actualisé en 2026 et inclura les documents révisés par finalité (normes, formation, déclaration) afin de faciliter leur accès et utilisation par les CPC.
- Le développement des Lignes directrices de déclaration du MRO est en cours et le manuel de l'observateur sera actualisé en 2026.

### Base de données

Révision en cours du modèle de base de données pour inclure les changements apportés aux champs de déclaration (ajouts, modifications du statut des champs, améliorations).

### Jeux de données du MRO

La compilation des données historiques est en cours et les principaux jeux de données du MRO seront consolidés pour soutenir les groupes de travail et le Comité Scientifique.

### Mise en œuvre du MRO

Les tendances de la couverture et de la déclaration de certaines flottilles sont stables, mais il convient de remédier à la soumission des données d'autres flottilles et de soutenir la mise en œuvre de nouveaux programmes d'observateurs dans des pays ayant des pêches émergentes assujetties à la Résolution [25/06](#), y compris le suivi des pêcheries côtières.



## Annexe I - Programme de travail du MRO

Composante du MRO	Tâche spécifique	2025	2026	2027
Normes	Développer une norme pour le suivi des débarquements artisanaux			
Formation	Actualiser le manuel de l'observateur du MRO			
Outils et matériels de déclaration	Actualisation des formulaires de déclaration			
	Description des formulaires de déclaration			
	Développer des contrôles des données pour les formulaires de déclaration			
	Développer des lignes directrices de déclaration du MRO			
	Tenir un atelier sur la déclaration des données du MRO			
Base de données du MRO	Examen et migration de l'architecture de la base de données			
Données du MRO	Compilation des données			
	Préparation des jeux de données			